



Fumer en voiture : une pollution au-delà des normes

Rubrique : actualités - Date : mercredi 17 octobre 2012

La fumée de cigarette en voiture produit des niveaux de particules fines considérés comme dangereux par l'Organisation mondiale de la santé.

Fumer en voiture expose à une pollution par les particules fines trois fois supérieure à la norme fixée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la qualité de l'air intérieur. Contrairement à une croyance répandue, le fait d'ouvrir la fenêtre ou de mettre la ventilation en marche ne permet pas de revenir à un taux inférieur. Ce résultat issu d'une étude écossaise publiée dans le Tobacco Control Journal conduit les chercheurs à alerter les fumeurs sur les conséquences pour la santé de leurs passagers.

La présence de particules fines PM2.5 (de taille inférieure à 2,5 micromètres), qui pénètrent profondément dans les poumons, est en effet un facteur de risque de maladies cardiovasculaires et respiratoires, ainsi que de cancer du poumon. Les enfants, qui ont « une fréquence respiratoire plus rapide et un système immunitaire moins développé », sont particulièrement vulnérables, souligne le Dr Sean Semple de l'Université d'Aberdeen. Chez les bébés et les enfants, la fumée secondaire peut notamment provoquer des problèmes respiratoires, de l'asthme ou des infections de l'oreille.

Éviter l'exposition des enfants à une pollution excessive

Pour cette étude réalisée en Grande-Bretagne, les chercheurs ont placé sur les sièges arrière des voitures des capteurs enregistrant la concentration de particules fines dans l'habitacle. En tout, 83 trajets d'une durée moyenne de 27 minutes ont été étudiés. Dans les voitures de fumeurs, le taux de pollution s'est élevé à 85 microgrammes/m³ en moyenne, soit 10 fois plus que chez les non fumeurs. Le seuil moyen de concentration de particules fines sur 24 heures est fixé à 25 µg/m³ maximum par l'OMS.

« Une interdiction de fumer en voiture permettrait d'éviter l'exposition des enfants à un tabagisme passif excessif », concluent les chercheurs. Cette mesure a été adoptée par l'Afrique du Sud, mais aussi par certains états canadiens et américains lorsque des enfants sont à bord. En France, les associations de lutte contre le tabagisme y sont favorables. Une proposition de loi en ce sens a d'ailleurs été déposée à l'Assemblée nationale en 2008, mais elle n'a pas été votée.

« En évitant l'exposition au tabagisme passif, on protège les non fumeurs, surtout les plus fragiles, et on aide les fumeurs à arrêter », indique le Pr Albert Hirsch de la Ligue contre le cancer, rappelant que la fumée de cigarette contient aussi du monoxyde de carbone qui est toxique pour le cœur et le cerveau. Soulignant « la complexité d'une intrusion du législateur dans un lieu privé », l'association Droits des non fumeurs préconise de son côté l'installation dans les voitures de voyants lumineux pour alerter les fumeurs sur la présence de particules fines dans l'habitacle.

Selon une étude québécoise menée en 2011, 14 % de la population fume en voiture et 25 % des jeunes adultes de 15 à 24 ans sont exposés, chaque jour ou presque, au tabagisme passif en voiture.

Source : [Le Figaro](#)